

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-050-13854/23/BM

■ Présentation de l'avis du Conseil de développement métropolitain du 14 mars 2023 "De la nécessité de faire naître un sentiment d'appartenance à la Métropole Aix-Marseille-Provence ou comment passer de l'indifférence à la fierté d'appartenance ?"

58065

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Installé le 5 avril 2022, le Conseil de développement métropolitain est l'organe consultatif représentant la société civile du territoire métropolitain. Il est composé à parité de 240 femmes et hommes bénévoles dont le rôle est de formuler des propositions aux élus métropolitains dans les domaines de compétences de la Métropole

Sous l'impulsion de son Président, Daniel Sperling, le Conseil de développement s'est auto saisi de la question du renforcement du sentiment d'appartenance à la Métropole dès le début de la nouvelle mandature et a délibéré un avis en plénière le 14 mars 2023. Il a considéré qu'il y a urgence de la part de l'institution à réfléchir et agir sur cette question de l'appartenance à un territoire commun. La Métropole doit œuvrer dans ce sens pour fédérer l'adhésion de tous ses habitants.

Pour le CoDev, un sentiment d'appartenance se construit lentement, il naît du partage entre habitants d'une même réalité, de mêmes valeurs ou de mêmes objectifs. Il aide à forger une identité, il donne envie de partager le meilleur de soi-même et de se sentir fier de faire partie d'un groupe.

Le Codev pense que faire émerger un sentiment d'appartenance est un long processus, et c'est sans doute la prochaine génération qui pourra l'exprimer pleinement. C'est pourquoi il porte une attention toute particulière envers la jeunesse et préconise de développer des actions pédagogiques en faveur des écoliers, collégiens et lycéens.

Comment faire de ce territoire de 92 communes ayant leur propre histoire, leur propre identité, un espace commun ? Tout l'enjeu pour le CoDev est de faire de la diversité le fondement d'un bien commun. La Métropole doit faire sienne le meilleur des pratiques locales et leur donner une dimension métropolitaine pour faire naître, auprès du plus grand nombre, ce sentiment collectif de fierté d'appartenance.

Le Conseil de développement a fondé ses propositions sur trois piliers fondateurs selon lui d'un sentiment d'appartenance à la Métropole :

- Un environnement naturel, riche et varié, entre terre et mer, entre vert et bleu, pour une qualité de vie incontestable.
- Une diversité et une liberté des pratiques sociales, reflets d'une convivialité, d'une solidarité et d'une diversité sociale et culturelle.
- Une institution métropolitaine qui doit évoluer vers plus de liens avec les habitants, et devenir rapidement un territoire d'expérimentations de la participation citoyenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de développement du 14 mars 2023 sur le sentiment d'appartenance au territoire métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la création et le renforcement d'un sentiment d'appartenance des habitants à leur métropole est générateur de cohésion, de lien, et de fierté.
- Que le Conseil de développement a émis un avis à l'attention de la Métropole pour créer et renforcer ce sentiment d'appartenance.
- Prend acte des propositions du Conseil de développement.

Délibère

Article 1 :

Est pris acte de l'avis du Conseil de développement du 14 mars 2023 « De la nécessité de faire naître un sentiment d'appartenance à la Métropole Aix-Marseille-Provence ou comment passer de l'indifférence à la fierté d'appartenance », ci-annexé.

Article 2 :

La Métropole va explorer la faisabilité technique et financière des trois premières actions suivantes, proposées par le Conseil de développement.

La mise en place d'une plate-forme numérique permettant de favoriser l'engagement citoyen en faveur des transitions. Les outils et actions complémentaires suivantes pourraient être déployés :
Accès à un fond d'initiatives citoyennes
Organisation d'un événement fondateur : « forum de la citoyenneté métropolitaine »

La création d'un « Trophée des métropolitains remarquables » qui récompenserait l'engagement de citoyens ambassadeurs des valeurs de notre Métropole. Ce trophée pourrait également récompenser ou labelliser des événements sportifs, culturels ou sociaux remarquables de par leurs contributions à la construction de la Métropole. L'accueil des jeux olympiques en 2024 pourrait être l'occasion de lancer un appel à projets spécifique auprès des fédérations et des clubs sportifs de la Métropole pour la labellisation d'événements sportifs à l'échelle métropolitaine.

La diffusion large d'actions auprès de la jeunesse métropolitaine avec la création d'un passeport de jeunes citoyens métropolitains délivré aux élèves de CM2 des écoles de chaque commune, lié à un « kit » pédagogique et ludique sur ce qu'est la Métropole. Dans le cadre des journées du Patrimoine des visites de sites patrimoniaux et techniques de la Métropole pourraient également être proposées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des propositions du Conseil de développement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL